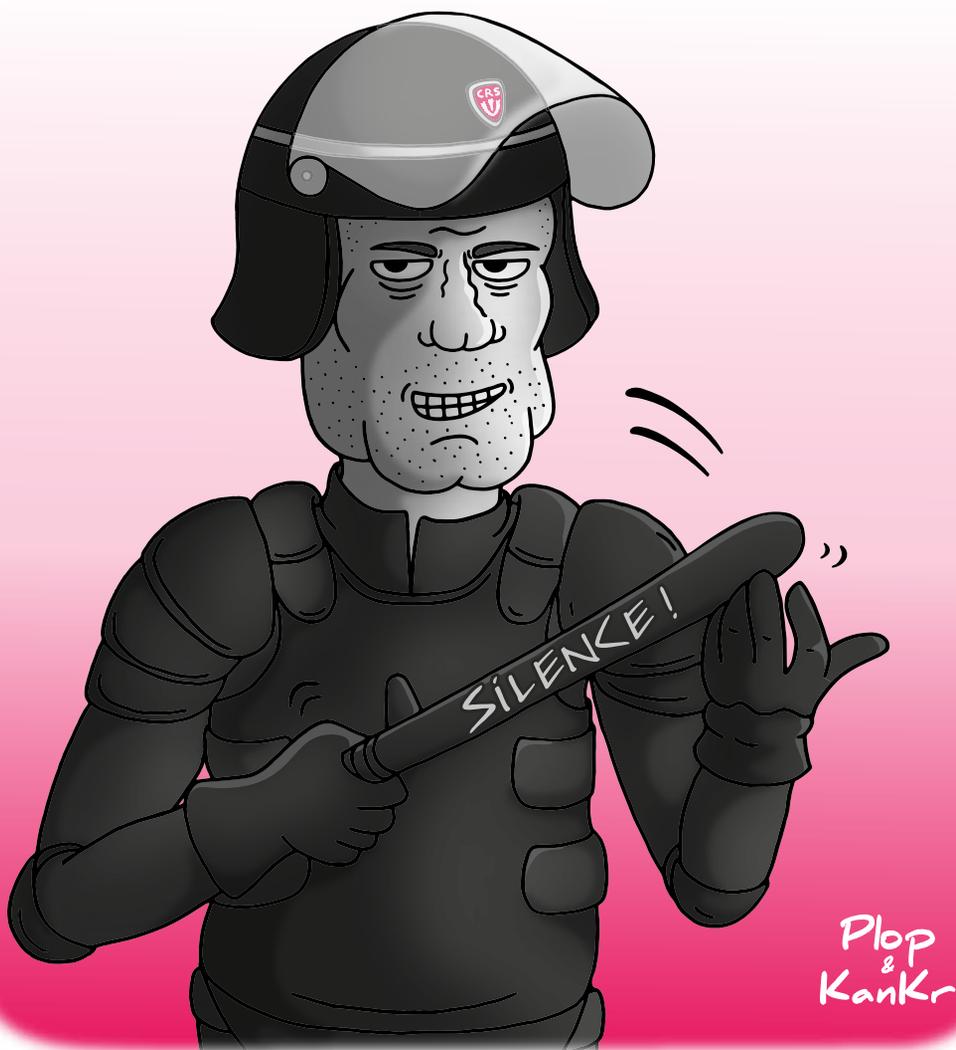


L'Anjou laïque

N° 131 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Avril, Mai, Juin 2020

RETRAITES : EMMANUEL MACRON À L'ÉCOUTE DE LA RUE !



**Péril en la
démocratie** p.6

**Collège public de
Beaupréau** p.4

**Leçon de ciné au
"1^{ers plans"}** p.10

**Cité jaune
Angers** p.15

Bac saboté p.5

**200 grands patrons
à Versailles** p.8

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Colette Ménard p.2	Savoir Plus p.12	Humeurs p.17
Parti pris p.3	Marcel Pilard p.13	Notes de lecture p.18
Jean Jaurès p.7	Espionnage généralisé p.14	Devinette p.19
Photos manif p.11	Conseil constitutionnel p.16	Délires de Sylvain p.20

Colette Ménard

Elle a d'abord résisté. Mais c'est bien pour ce trait de caractère que l'Anjou Laïque souhaitait qu'elle se prête à la page portrait. Colette ne voulait pas entendre que pour les défenseurs de la laïcité, en ce département du Maine et Loire, elle comptait. Institutrice, psychologue scolaire, syndicaliste, féministe, il y avait mots à dire. Par amitié aussi, elle finira par en convenir. Alors Colette, « Une vie comment ça se fait, et quand on regarde en arrière qu'est-ce qu'on a aimé ? »

Du passé, ne pas faire table rase

Pour une psychologue aussi, cela remonte à l'enfance... À la Vendée. « Mes grands-parents et mes parents étaient de pauvres métayers traités encore comme des serfs, par un propriétaire qu'il fallait saluer chapeau bas d'un « notre bon maître » alors même qu'il fouillait les armoires pour s'assurer qu'on ne s'était pas enrichi à ses dépens. Mon père Armand fréquentait l'école catho et ma mère Georgette, l'école publique. Sept bons kilomètres à pied pour s'y rendre. Le curé du village faisait catéchèse plus loin encore. Mais il ne traitait pas les élèves des deux écoles de la même manière. Éprise de justice, ma mère se faisait un honneur de répondre au mieux aux subtiles interrogations du curé. Bonne chrétienne elle défendait sa première place au catéchisme, pour la gloire et l'honneur de l'école publique ! » Les parents de Colette quittèrent l'école à 11 ans.

Des citoyens égaux en droit

Si côté paternel le chouan domine, un grand-père déclarant « Si Léon Blum passe la cour de la ferme il aura droit à un coup de fusil », le roman familial, côté maternel, c'est une lutte pour la justice. Après la Seconde Guerre mondiale, la législation autorise de passer du statut quasi servile de métayer à celui plus libre de fermier. Le bon maître refuse. La famille de Georgette s'appuyant sur des valeurs citoyennes qu'elle distingue des pratiques d'une certaine église fait front : « Nous demandons la justice pas la charité ! » C'est le temps du procès. Temps long. La famille va chercher des terres ailleurs. Ce sera la Dordogne, terre de « mécréants », qui ne connaissent en ce nouveau village qu'une seule école, celle de la République tenue fermement par un couple d'instituteurs communistes « sévères et exigeants. » C'est en ce nouveau pays que les métayers l'apprennent : le procès est gagné !

Dualisme scolaire, encore et toujours

La petite Colette est bonne élève. Sa mère qui rêvait d'être institutrice est une répétitrice rigoureuse et attentionnée. Le futur s'invente, Colette joue à la maîtresse. Vient l'heure de la sixième. Par la bouchère de Verteillac il est dit que le lycée public de Ribérac est un lieu de perdition pour jeunes



filles. La raison cède au qu'en-dira-t-on. À la caisse on conseille le lycée catholique Ste Marthe d'Angoulême. Les ursulines, bonnes sœurs, recrutent Colette première à l'examen d'entrée. C'est en classe de cinquième que « la conscience de classe charcute les entrailles et explose à la tête ». Pauvre parmi les riches baronnes et châtelaines, la jeune Colette n'est pas heureuse et ses parents s'en rendent compte. Le lycée public de Ribérac gagne alors une élève studieuse qui préparera l'école normale sans perdre son âme. Reçue sur liste supplémentaire en Maine et Loire, elle réalise son projet d'enfant comme celui de sa maman. Dès l'entrée dans la carrière elle reçoit l'indispensable kit de bienvenue « SNI /MGEN/MAIF ».

Syndicaliste, féministe, retraitée active

Colette enseigne dans les quartiers populaires de la ville : Verneau, Bardelle (Mme Ferrand, directrice), Isoret, Montequieu. Progressivement, elle se positionne pour une pédagogie active. Après 8 ans de maternelle, elle choisit pour 3 ans l'école élémentaire La Ballue. « Dans ma pratique d'institut, j'étais joyeuse, exigeante, pas toujours commode car j'en voulais pour les gamins. » Et de s'apercevoir que certains gamins, malgré tout, étaient en souffrance... D'où aussi une réorientation vers la psychologie scolaire.

Responsable de la sous-section syndicale de

Belle-Beille, elle mit en place avec Chantal Béatse une commission féminine qui fit recours devant le tribunal administratif pour la parité des indemnités de logement entre hommes et femmes. Recours gagné. À cette même époque (début des années 80) et c'est un beau souvenir elles remplirent la grande salle de l'ancienne Bourse du travail près du musée paléontologique. L'avocate Gisèle Halimi avait favorablement répondu à leur invitation pour défendre la cause des femmes (contraception, avortement, égalité).

Devenue secrétaire départementale de la FSU en 99, elle sera informée par Philippe Lebrun, renseigné par un de ses camarades, de l'ensemble des subventions versées par la région à l'enseignement privé. L'étude du document montre qu'en implantant une petite structure déclarée enseignement professionnel dans un lycée général on fait bénéficier l'ensemble de l'établissement d'une subvention qui ne devrait s'appliquer qu'à la partie professionnelle. De nouveau l'affaire est portée devant le tribunal administratif. Elle fut plaidée et gagnée par Maître Guyon aux dépens du très pieux François Fillon.

Puis ce fut la retraite, pas inactive car membre du CA de l'UATL et responsable du bureau des voyages pendant 8 ans.

Travail d'équipe, confiance et respect

« J'ai eu la chance de travailler avec Jacques Thomé qui, comme inspecteur, nous faisait confiance pour réfléchir, proposer et conduire des expériences à l'école. Nous avons mis ainsi en place des stages communs entre le RASED, les travailleurs médico-sociaux du secteur, l'ensemble des personnels de l'école, ATD quart monde, pour travailler à l'aide aux élèves en difficulté et la prévention de la maltraitance. »

Sur le secteur des Justices, le montage de parcours différenciés « niveaux / matières » pour tous les élèves du CP au CM2 en incluant la classe de perfectionnement nous a dynamisés et a soulevé beaucoup d'enthousiasme. C'est sans doute pour cela qu'un poste fut supprimé en fin d'année déconstruisant ce qui avait été possible. Cela dit avec amertume car force est de constater que les moyens enlevés année après année à notre école laïque rendent l'exercice des métiers de l'éducation toujours plus difficile.

« Une pensée reconnaissante, émue et fraternelle à toutes les personnes rencontrées dans le cadre du travail et du combat syndical ».

Propos recueillis par Alain Paquereau



Édito

Laïque, je suis attaché aux services publics. Le midi et le soir, pour m'informer, j'allume *France 2*, la chaîne publique. J'en suis plus que marri. Sur les mouvements sociaux mobilisés contre la réforme des retraites, il y eut très peu d'interviews de syndicalistes, en revanche beaucoup de micros-trottoirs parisiens. La parole était donnée en priorité à des usagers des transports publics, harassés, fatigués. Les commentateurs compatissaient. Téléspectateur, il nous fallait retenir les désagréments vécus par les « otages ». Les mêmes présentateurs et présentatrices s'inquiétaient aussi des manifestations de soutien. La veille, des « envoyés spéciaux » étaient dépêchés auprès des commerçants des grands boulevards. Leur mission était de recueillir les craintes de débordements. Leurs carnets d'adresses leur permettaient de rencontrer des boutiquiers et des gérants de grandes enseignes affolés par la baisse de leurs chiffres d'affaires. L'électeur devait bien prendre conscience de l'impact négatif des mouvements contestataires sur l'économie. Il devait savoir que les grévistes et leurs alliés retardaient son redressement impulsé par le Président. Ce ne fut pas dit aussi

franchement, mais le message était plus que subliminal. Débarrassées de charges handicapantes les entreprises devaient nous ouvrir un avenir radieux. Les journalistes de la chaîne publique nous en faisaient alors percevoir les prémices. Rares sont les journaux qui ne se terminaient (et se terminent) par des exemples « significatifs » de réussites de patrons innovants.

Je comprends, même si je le regrette, que les chaînes privées appartenant à quelques riches propriétaires plaident ouvertement pour le tout libéral. Mais d'un service public d'information nous attendons plus de mesure, plus de points de vue contradictoires, moins d'hypocrisie. Et ce n'est pas les rares émissions politiques qui rééquilibrent la partialité orientée des journaux télévisés. La plus emblématique, « *Vous avez la parole* », est une caricature de débats. Ses animateurs (Léa Salamé et Thomas Sotto), tout sourire, s'autorisent à interrompre les prises de paroles qui ne leur conviennent pas. Dans l'émission consacrée à la réforme des retraites, ils se sont surpassés. Difficile fut pour l'opposant, en l'occurrence le secrétaire général de la CGT, d'y finir une phrase.

Laïque têtue, le matin je mets quand même *France inter*. Encore endormi, je ne sais pas toujours qui est l'invité de la tranche horaire du *Sept-neuf*. Mais il ne me faut guère de temps pour deviner sa sensibilité politique. Elle m'est indiquée par les interruptions de Léa Salamé (encore elle) et Nicolas Demorand. Si elles sont intempestives, il est de gauche. Plus elles sont fréquentes, plus il est de gauche.

Les journalistes et éditorialistes des chaînes et radio publiques bafouent ce que devrait être une déontologie d'un service public d'information. « Toutous » grassement rémunérés, sur les antennes ils se comportent en « chiens de garde » du pouvoir. Tant qu'un Président-monarque nommera la présidente ou le président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, laquelle ou lequel nomment les directrices ou directeurs de *France 2* et *France inter*, ces dernières seront vasalisées et ses rédactions serviles. La démocratie n'est-elle pas biaisée lorsque le quatrième pouvoir (Tous médias dominants confondus) fait allégeance au prince ? Poser la question, n'est-ce pas y répondre ?

Jack Prault

Parti pris

La réforme sur les retraites a provoqué un très long mouvement social. Le beau qualificatif « *universelle* » qui lui était accolé n'a pas leurré les Françaises et les Français. Malgré les désagréments provoqués par les grèves et les manifestations la population dans sa majorité l'a soutenu. Et, même si une partie d'entre eux n'a pas saisi toutes les arcanes d'un projet volontairement lacunaire les gens dans leur ensemble ont perçu l'arnaque. Ils ont bien compris que pour limiter les contributions du patronat et du capital à un système de retraites par répartition, il fallait travailler plus longtemps. De plus, ils doutent de la fiabilité d'une capitalisation des cotisations versées. Les simulations des montants de remplacements bricolées par le gouvernement ne les ont pas rassurés. Les fonctionnaires, eux, sont certains d'y perdre. Bref, la réforme sur les retraites est impopulaire et minoritaire. Macron, fort d'une majorité « godillot », a alors décidé de passer en force. Est-il plus déterminé que Juppé qui, en 1995, sur un projet de même visée avait renoncé ? Possible, car encore plus imbu de sa personne. Mais il existe d'autres

raisons. Juppé craignait que son entêtement fit le jeu d'une alternance en faveur du parti socialiste. Macron, lui, espère que le mécontentement populaire bénéficiera au Rassemblement national. Il table donc sur un deuxième tour de l'élection présidentielle identique à celui de 2017. Ce calcul cynique prouve la perversité du régime présidentiel de la Cinquième République. Il faut une Sixième République plus démocratique et plus sociale. Une nouvelle constitution s'impose. Autre raison : l'alignement de Macron le superbe sur les critères de convergence d'une Europe libérale. La libre circulation des capitaux en forme le cœur. Le carcan de la monnaie unique pour séduire les investisseurs privés conduit à baisser le coût du travail et à réduire les dépenses publiques. Il faut se dégager de ce cercle infernal. Là, le débat divise la gauche, tout au moins les partis qui s'en revendiquent. Faut-il agir de l'intérieur ou peser de l'extérieur ? La première hypothèse fut tentée par la Grèce et nous savons de ce qu'il en est advenu. Les principes économiques de l'Union européenne sont gravés dans le marbre par des

traités. « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre ces derniers* » a affirmé l'ex Président de la commission européenne Juncker.

Reste la deuxième solution : une sortie de l'Union Européenne (U E). Pas pour se glorifier sur ses ergots, mais pour construire un projet débarrassé de la logique néo-libérale. Le frexit devrait être contagieux, capable d'entraîner des forces progressistes de pays voisins.

Si une Sixième République et une souveraineté nationale retrouvée semblent les conditions nécessaires pour un projet de société non capitaliste, elles ne sont pas suffisantes. Pour Frédéric Lordon, elles devraient être accompagnées d'un désir de changements qualitatifs profonds, durables et partagés par le plus grand nombre. Pour Emmanuel Todd, autre opposant à Macron, à la lutte des places il faudrait substituer la lutte des classes en la réactualisant. À bien les entendre, pour un monde meilleur et plus juste, il faut soutenir les mouvements sociaux et y participer.

J. P.

Collège public de Beaupréau : jeu du Président

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, le 15 janvier s'est adressé au Président du Conseil départemental pour obtenir des précisions sur le calendrier de la construction du collège public de Beaupréau. Souvenons-nous qu'en 2018 Christian Gillet avait déclaré qu'il ouvrirait au plus tôt en 2023. La précision « au plus tôt » ne nous avait pas échappé. Laisser du temps au temps permet parfois d'en changer le cours. La réponse au Collectif pourrait bien, hélas, confirmer nos craintes. Monsieur Gillet, en gestionnaire sérieux, ne veut pas précipiter les décisions. Surtout lorsqu'il s'agit de l'enseignement public. 2024 deviendrait donc plus probable que 2023. De nouvelles études sont en effet prévues à la rentrée scolaire. Pour différer ? Oh non, pas de procès politique. Christian Gillet est un homme de terrain, de voirie même. Il subodore que la fermeture provisoire du pont de Varades « impactera » le collège de Saint-Florent-le-Vieil. Il y a quelques années, c'était le nouveau collège public de Varades qui « l'impactait ». Saint-Florent-le-Vieil, cité de Monsieur de Charette, est vraiment objet d'égards attentionnés. Ce n'est pas le collectif des Mauges

qui s'en plaindrait. Il a demandé avec insistance que l'on y implante des sections spécialisées pour consolider les effectifs. En vain. La Direction académique départementale de l'Éducation nationale a refusé. Ce serait très mal penser qu'un atout donné au collège de Saint-Florent-le-Vieil était une carte en moins dans le jeu du Président du Conseil départemental. Le jeu ? Encore un procès ? Pourtant, de (très) mauvaise foi, naturellement, nous pourrions qualifier ce jeu de « menteur-tricheur ». Il faut quand même un culot de joueur de poker pour supputer que la concurrence scolaire se ferait entre les établissements scolaires publics alors qu'un enseignement catholique de proximité est omniprésent sur le territoire. Beaupréau, siège d'un ancien séminaire, fut même un domaine réservé exclusivement à l'enseignement évangélique. Les mauvais joueurs n'ont pas encore



digéré qu'un Conseil régional hérétique y implante un lycée public. Revanchards, ils rechignent alors à compléter ce dernier par un collège public, si un quatrième collège public il y a dans les Mauges. N'en doutons pas les militants attachés au service public d'éducation se mobiliseront. Du jeu sur le collège de Beaupréau, ils manifesteront pour changer la donne du Conseil départemental et de son Président.

J. P.

Loi Egalim

La loi Égalim du 30 octobre 2018, applicable au 1^{er} novembre 2019, traite pour l'essentiel de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Au détour d'un article, le L. 230-5-6, elle impose aux gestionnaires publics ou privés des services de restauration collective scolaire de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. On ne voit pas bien ce que la composition des menus des cantines a à voir avec l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole. Tous les nutritionnistes vous diront les dangers du régime végétarien pour des enfants en phase de croissance. Les risques de carence sont importants et peuvent conduire à une mauvaise prise de poids, un retard à la puberté,

de l'anémie, un défaut de minéralisation des os, parfois du rachitisme. Pourquoi céder à une mode en vogue chez les bobos verts alors qu'un régime simplement équilibré suffit à éliminer tous ces risques. Pas besoin de compenser les manques par l'absorption de compléments alimentaires issus de l'industrie chimique du médicament. Mais il existe un danger plus insidieux, déjà pointé dans le vade-mecum de la laïcité publié

en 2015 par l'Association des Maires de France - <https://www.amf.asso.fr/documents-lacite-vade-mecum-amf/14082>. Au chapitre 10 il précise : « Il est contraire aux règles laïques de déterminer les menus en fonction de motifs religieux ou philosophiques... Il n'est pas non plus envisageable d'obliger les communes (ou EPCI) à prévoir obligatoirement un menu végétarien. » En effet, introduire dans la loi une prescription alimentaire prêchée par les partisans d'une conviction philosophique, voire politique, crée un précédent extrêmement dangereux pour la laïcité. L'utilisant demain comme une jurisprudence, d'autres pourraient demander le respect des prescriptions alimentaires imposées par leurs convictions religieuses. Et le premier pas étant franchi, c'est toutes les obligations religieuses qu'il faudrait suivre. Adieu la laïcité républicaine. Bonjour au communautarisme.



Yves Mulet Marquis

Réforme du bac : un cheval de Troie pour le lycée républicain et les conditions de travail

Le baccalauréat a été institué au début du 19^e siècle, avec le lycée, pour servir de diplôme final d'étude secondaire et bien après de premier grade universitaire permettant l'entrée sans conditions à l'université.

Un bac national, anonyme, avec jury souverain, dans des conditions égales de passage notamment sur les mêmes jours et heures. Il est devenu un dispositif symbolique du projet éducatif émancipateur des républicains axé sur l'égalité des chances, l'impersonnalité de la correction, et la standardisation des conditions de passation. Il en est même devenu un dispositif rituel de passage à l'état adulte au fur et à mesure que son extension va se généraliser. Car le bac républicain du départ concerne plus nos élites que les classes populaires. Ce n'est que fin la fin du 20^e siècle sous l'impulsion de Chévènement et son « 80 % » au bac en 1985 que les bacs professionnels et technologiques vont naître et généraliser le bac à l'ensemble d'une génération. Il aura fallu le diversifier pour le généraliser.

Devaquet

Comme souvent, au moment même où le combat est définitivement gagné, les attaques vont se multiplier, ou pour le dire autrement, au moment même où la réforme de 1985 consacre son caractère presque universel. Ainsi le nouveau gouvernement de Chirac en 1986 décide d'une loi Devaquet, du nom du ministre éphémère de l'Éducation, qui organise une sélection pour l'entrée à l'Université et donc de fait supprime le bac en tant que 1^{er} grade universitaire permettant l'accès libre à l'Université. Le puissant mouvement étudiant et lycéen de 1986 parviendra à faire entériner le projet aux prix d'une manifestation de plus d'un million d'étudiants en décembre 1986 qui se soldera par la mort de Malik Oussekin.

Plusieurs changements sont en gestation depuis de longues années en dehors du fait d'avoir voulu le supprimer en 1986.

Contrôle continu et dérives

Le contrôle continu s'étend à partir des années 1990. D'abord en EPS puis surtout à partir de la réforme du lycée de 2010 en langues vivantes. Parcoursup relativise le bac dans son caractère suffisant pour entrer à l'Université, c'est-à-dire de premier grade universitaire. En effet, depuis son entrée en vigueur, les universités peuvent se comporter comme des filières sélectives et imposer

une entrée conditionnelle, le fameux « oui, si » qui est apparu entre le oui et le non. De fait, en plus du bac, il faut pour l'étudiant satisfaire aux attendus de l'université.

La dernière réforme du bac accélère ce processus de décomposition du bac. En effet, elle fait commencer l'évaluation pour le bac de manière centrale dès la première qui avait auparavant l'apanage du bac de français. Ce faisant elle accroît la pression évaluationniste sur les programmes, sur les



enseignants, sur les élèves et les structures. C'est en cela que les enseignant-e-s y voient une dégradation de leurs conditions de travail avec un appauvrissement des pratiques pédagogiques, beaucoup plus centrées sur l'évaluation, et des contenus d'apprentissage rétrécis là aussi aux sujets possibles. Surtout elle délocalise complètement l'organisation du contrôle continu, qui vaut pour 30 % du bac et est passé en quatre étapes dit E3C, épreuves de connaissances en contrôle continu, dont deux en première en janvier et avril et deux en terminale. Ce faisant, chaque lycée organise les E3C comme il veut en prenant dans la banque d'épreuves connues dès le mois de décembre par les élèves et les parents. , les conditions de pas-

L'égalité de traitement des candidats est battue en brèche

sation éloignées de celles du bac et les corrections « maison » vont faciliter toutes les dérives.

Le privé s'auto-évalue

C'est d'ailleurs l'occasion de mettre les établissements privés dans le jeu en leur

donnant de fait un rôle dans la certification du bac alors qu'elle n'en avait jamais eu jusqu'à maintenant, les épreuves se déroulant toujours dans les établissements publics et le bac ne comportant pratiquement pas de contrôle continu. Comme pour l'extension de la scolarité obligatoire à trois ans a permis le financement des écoles privées, cette réforme du bac normalise le privé et en fait un lieu certifiant tout autant que les lycées publics.

Le service public de l'éducation, avec son intégration du privé et du public, est toujours à l'ordre du jour. Sauf que la contestation

Le service public de l'éducation, avec son intégration du privé et du public, est toujours à l'ordre du jour.

par les enseignants, en grève des surveillances, par les élèves, en bloquant les lycées ou perturbant les épreuves, et par les parents qui demandent avec la FCPE l'annulation de ces épreuves rend la tâche compliquée pour le ministère qui va devoir revoir le dispositif pour qu'il ressemble davantage à un bac pour lequel la communauté éducative et la population montrent leur attachement en tant que dispositif le plus égalitaire pour les individus, les territoires et l'école.

Christophe Hérou, professeur de Sciences économiques et sociales, lycée du Bellay, FSU 49

Péril en la démocratie

Système institutionnel verrouillé, modes de scrutins injustes, taux d'abstentions en hausse constante, réapparition de fait du suffrage censitaire. Il y a bien péril en la démocratie.

L'article 2 de la Constitution de 1958 est clair, il postule s'agissant de la République : « Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Ce principe devrait donc s'organiser et se concrétiser à travers le système institutionnel. Lors de son adoption en 1958, la Constitution conférait des pouvoirs distincts au président de la République non élu au suffrage universel, au gouvernement et au Parlement. En 1962, première et non des moindres modifications de cette Constitution : le président de la République est élu au suffrage universel pour sept ans, cela lui conférant une légitimité identique à celle des parlementaires. La prééminence de l'élection présidentielle n'est cependant pas totale dans la mesure où la durée du mandat des députés est de cinq années, ce qui a pour effet de déconnecter dans le temps la détermination de la majorité à l'Assemblée nationale de la majorité présidentielle.

Au prétexte d'éviter de se trouver dans une situation où se superposeraient deux majorités politiques contradictoires, proposition est faite de réduire le mandat présidentiel de sept à cinq ans pour l'aligner sur la durée de mandat des députés.

Cette modification est adoptée en septembre 2000 par voie de référendum.

On notera que lors de ce référendum, le taux d'abstention a atteint des sommets soit 69,8 % des inscrits, ce qui autorise à s'interroger sur la légitimité du résultat, le vote favorable se situant autour de 15 % des électeurs inscrits. Enfin l'ultime épisode de cette évolution institutionnelle est acté par un vote à l'Assemblée nationale le 24 avril 2001 qui inverse le calendrier électoral en plaçant l'élection présidentielle avant les élections législatives. Cette construction institutionnelle produit l'effet recherché par ses initiateurs : l'élection présidentielle devient le scrutin qui domine toute la vie politique et dont tout dépend, reléguant les élections législatives à un unique enjeu, celui de confirmer ou infirmer le résultat de l'élection présidentielle.

Les modes de scrutin amplifient la dérive présidentielle

Le scrutin à deux tours avec une limitation à deux candidatures au second tour a pour

effet de laminer la diversité des courants politiques existants, de forcer à des alliances parfois contre nature, à conduire l'électeur à voter non pour le candidat dont le programme est conforme à ses aspirations mais pour celui qui semble susceptible d'être présent au second tour.

Pire encore, au second tour l'offre binaire niant la diversité politique conduit à des choix pour « le moins pire » ou « pour faire barrage à », cela sans aucun rapport avec le projet politique des candidats en présence. Peut-on appeler cela un choix démocratique ?

Ajoutons que lors de la campagne de l'élection présidentielle, au premier comme au second tour, les candidat(e)s présentent leur programme en se gardant bien de préciser qu'ils seraient incapables de le mettre en œuvre s'ils ne disposaient pas d'une majorité à l'Assemblée nationale. Par contre, une fois élu, il (elle) proclame très haut et très fort qu'il lui faut une majorité de députés pour mettre en place son programme.

La boucle est ainsi bouclée, ce d'autant plus facilement que le scrutin majoritaire à deux tours des élections législatives est manifestement injuste s'agissant de la représentation des différentes sensibilités politiques à l'Assemblée nationale.

Prenons pour exemple les résultats du premier tour des élections législatives de 2017

le scrutin majoritaire à deux tours des élections législatives est manifestement injuste

et le nombre de voix obtenues au niveau national par chaque parti présentant des candidats, ce qui est le reflet exact de leur représentativité.

Rapprochons ces résultats du nombre de députés de chacun de ces partis siégeant à l'Assemblée nationale. Et l'on constatera par exemple qu'il faut 20 750 voix pour élire un député LREM et 373 806 voix pour élire un député RN, 146 918 voix pour un député LFI. Peut-on appeler cela un choix démocratique ?

La grève des urnes

On ne s'étonnera pas dans ces conditions que les citoyennes et citoyens pratiquent de plus en plus la grève des urnes quel que soit le scrutin.

Pour les élections législatives, on constate un taux d'abstention qui se situe entre 15 et 20 % de 1958 à 1986. Dès 1988 ce taux atteint les 30 % et à partir de 2002 la barre de 40 % est dépassée.

En 2017, on note un taux d'abstention de 51,29 % au premier tour et 57,36 % au second tour, aucun député n'étant donc élu avec plus de 25 % des inscrits, la « majorité » parlementaire représentant donc une minorité d'électeurs.

L'abstention progresse aussi pour les élections municipales passant au second tour de 31 % en 2001 à 37,8 % en 2014.

Même chose pour l'élection présidentielle où l'abstention passe de 15,7 % en 1965 à 25,4 % en 2017.

À noter que pour la première fois depuis 1969, l'abstention à cette élection est plus forte au second tour (25,4 %) qu'au premier tour (22,2 %) signe d'un refus de choisir pour une fraction de l'électorat.

Afin de mesurer encore plus exactement l'ampleur de la désaffection électorale, on ne doit pas omettre qu'on évalue à 10 à 13 % le nombre d'électeurs non inscrits soit environ cinq millions de personnes.

Cette grève des urnes qui s'amplifie de scrutin en scrutin ne concerne pas la population de façon homogène car on constate une réapparition de fait du scrutin censitaire où seules les personnes fortunées avaient le droit de vote. En effet ce sont dans les quartiers urbains populaires et les secteurs géographiques déshérités que les taux d'abstentions explosent.

Ainsi se creuse de plus en plus depuis plusieurs décennies le décalage entre les craintes, les souffrances et les attentes populaires et le jeu institutionnel hors sol au péril de la démocratie.

Deux seules issues possibles semblent ouvertes : une transformation radicale des institutions par le biais d'une nouvelle constitution ou le risque de chemins moins paisibles car il n'y a pas de violence politique de rue sans une faillite antécédente, abyssale de la médiation institutionnelle.



Jean Jaurès : le socialisme, du réel à l'idéal

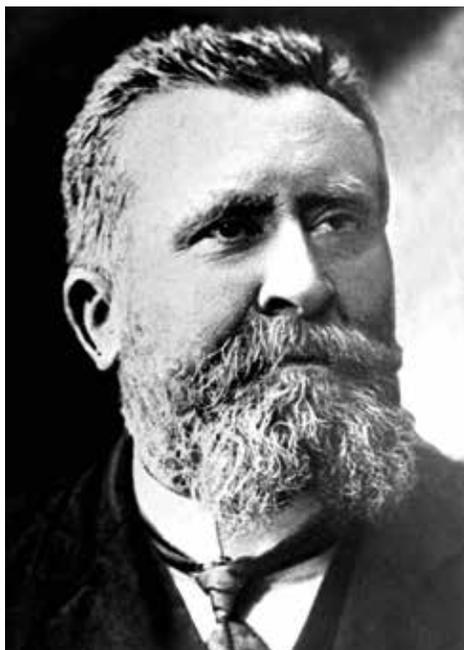
Jean Jaurès (né en 1859, mort assassiné à la veille de la première guerre mondiale pour cause de pacifisme) est sans doute la plus grande figure du socialisme français. Après des études brillantes qui l'ont fait entrer à l'École normale supérieure, avoir une belle réussite à l'agrégation de philosophie et l'ont fait rédiger une thèse qui lui valut d'enseigner un temps à l'Université de Toulouse, il s'engage en politique définitivement.

Itinéraire étonnant et rare, à l'inverse de ceux qu'on connaît aujourd'hui : après avoir été simplement républicain, il va accentuer son engagement dans le sens du socialisme et, il faut le dire, du communisme : à l'époque la distinction n'existait guère, c'est à ce titre qu'il fut plusieurs fois député, qu'il fonda la SFIO et qu'il eut au parlement une grande audience due à la force de ses convictions et à son talent d'orateur. Et il basait cet engagement sur une référence forte à Marx et même de plus en plus forte au point qu'un spécialiste de son œuvre, Ernest Labrousse, a pu dire qu'ils étaient devenus « si proches au point de s'identifier ». C'est la nature de cette base théorique qu'il faut préciser car il aura su reprendre Marx en l'enrichissant d'une manière originale, qui me convient pleinement et qui va à l'encontre de l'image dogmatique et malencontreuse, pour le moins, que le « marxisme » de type soviétique nous en a donnée et qui explique son échec.

Le point commun réside dans l'appui total qu'il donne à l'analyse socio-économique de Marx, telle qu'elle figure dans le Capital : exploitation du travail ouvrier liée à la propriété privée de l'économie, plus-value, pauvreté, sinon misère des travailleurs, dégradation de leur vie individuelle, antagonisme des classes, absence de démocratie véritable dans la production et hors de celle-ci. Voici un tableau de la réalité auquel il adhère, au nom duquel il se bat et qui reste encore vrai aujourd'hui, surtout après l'expansion du libéralisme économique après la disparition du système soviétique. Sauf que dans l'explication qu'il en donne il va dire prétendre rectifier Marx, en tout cas contre ceux qui comme Jules Guesde, durcissaient sa pensée

Le réformisme révolutionnaire

Nous touchons alors à sa conception de la société et de l'histoire. Il refuse une conception économiste de celle-ci, qui l'expli-



querait à partir de la seule économie alors qu'elle n'est déterminante qu'en dernière instance. Il tient à y ajouter une multiplicité de facteurs comme la forme de la politique, les idées, les valeurs, le rôle des individus, aussi, etc. À quoi s'ajoute également une dimension d'idéal sur laquelle je reviendrai, qui lui permet de voir dans l'histoire non une simple évolution mais un progrès, quitte à verser parfois dans une forme d'idéalisme historique que l'on peut récuser. Mais tout autant, il y a chez lui une attention à la complexité de la réalité sociale et des classes ou des couches que l'évolution technique entraîne, contre ici une image schématique qu'on pouvait trouver dans le Manifeste communiste, avec l'idée d'une paupérisation absolue du prolétariat, qu'il rejette avec raison. C'est en quoi il est aussi réaliste.

D'où la prise en compte par lui des acquis sociaux que les luttes de classe peuvent obtenir et qui va nourrir une réflexion originale sur l'évolution, à nouveau, et sur la stratégie politique que le mouvement ouvrier doit adopter pour transformer la société : c'est là son apport le plus original et le plus actuel, qu'il a développé en particulier dans Questions de méthode (1901). En tenant compte de ces acquis et, tout autant, en prenant parti résolument pour la forme démocratique et républicaine que doit avoir la révolution, il va proposer une forme inédite de réformisme qu'il appelle le « réformisme révolutionnaire », fondé lui-même sur l'idée d'une « évolution révolutionnaire » qu'il emprunte d'ailleurs à...Marx ! Ce réformisme a un sens particulier et original. Il s'oppose d'abord à celui que préconisait un théoricien de la social-démocratie alle-

mande, E. Bernstein, dans Les présupposés du socialisme : c'était un réformisme interne au système capitaliste, qui voulait certes l'améliorer mais non le dépasser, au point de dire : « *Le mouvement est tout, le but n'est rien* » ! Jaurès se situe pour une large part à l'opposé : il s'agit bien d'abolir le capitalisme, mais à terme et non tout de suite et violemment, par étapes successives et avec le soutien du suffrage universel constamment, donc pacifiquement – quitte à procéder à des réformes partielles dans un premier temps. Mais ces réformes ont bien en vue le communisme (ou le socialisme, je l'ai dit), elles ont bien un but de transformation radicale qui les anime en permanence : réformes et révolution, ici, ne s'opposent pas, les premières engendrant la seconde.

Un idéal

J'ai parlé de but. En réalité ce but est un idéal et Jaurès l'assume comme tel. C'est sa seconde et forte originalité, qui le distingue d'un certain Marx, ici. Car il ne comprend pas le communisme à venir comme une conséquence quasi automatique du déploiement de l'histoire, comme Marx avait tendance à le concevoir souvent, mais pas toujours. Qui ne se souvient de cette formule célèbre de « L'idéologie allemande » où il refuse d'affirmer que le communisme « *est idéal sur le-*

*Il se dit même
adepte d'un
« socialisme moral »*

quel la réalité devra se régler » et qu'il est, au contraire « *le mouvement réel qui abolit l'état actuel* » ? Ce qui risque de transformer sa pensée, si on la réduisait à cela (mais elle est aussi autre chose), à un fatalisme messianique déguisé en propos scientifique, et d'où toute préoccupation morale visant un idéal humain serait absente. Jaurès est à l'opposé de ce « *positivisme révolutionnaire* » ou d'un pragmatisme sans dimension normative. Il se dit même adepte d'un « *socialisme moral* » (la formule est chez lui) qui se met au service de l'expansion de la vie de tous les hommes, et d'une vie de la plus grande qualité possible, qui « *les tire vers le haut* ». Il y a là un message magistral, qui fait en quelque sorte sa grandeur... Mais que l'on trouve aussi chez Marx, quand on l'a bien compris !

*Yvon Quiniou
Agrégé et docteur en philosophie*

De l'attractivité en général et du macronisme en particulier

Le 20 janvier dernier, profitant du passage à Davos de l'élite économique mondiale, Emmanuel Macron a reçu avec faste 200 grands patrons au château de Versailles afin officiellement de valoriser le label « Choose France » qui vise à inciter les entreprises du monde entier à investir et à créer des emplois sur notre territoire.

Ces 200 patrons, c'est 50 de plus que l'année dernière, lorsque l'opération fut lancée pour la première fois. Au menu de cette entreprise de charme, une mise en avant des réformes et des incitations fiscales qui se sont multipliées ces dernières années au bénéfice des entreprises, et en particulier des multinationales.

Au-delà du fait qu'une politique industrielle ne peut se limiter à attirer n'importe quelle activité en promettant des baisses d'impôts à tout investisseur étranger, on peut s'interroger sur le sens même de ces politiques d'attractivité.

Car en effet, aujourd'hui, tout le monde se veut attractif. La logique de la concurrence s'est immiscée dans l'ensemble des politiques publiques. Les communes (voyez les programmes des municipales), les régions, les pays... tous les responsables politiques considèrent que le développement économique et la création d'emplois nécessitent d'attirer sur son sol les investissements de son voisin. Au final, la fiscalité de tout ce qui est mobile (notamment le capital qui constitue le patrimoine des plus fortunés) s'effondre et plus personne n'est là pour s'intéresser au bien commun.

C'est bien cette logique qui est à l'œuvre à l'échelle mondiale, via la libre circulation des marchandises et la liberté des mouvements de capitaux.

Concurrence libre et non faussée

Chaque investisseur met en concurrence l'ensemble des pays du monde sur la base du moins-disant social et environnemental. Il se trouve donc toujours un territoire pour renchérir sur son voisin, au nom de l'attractivité et de la compétitivité. Et tout cela se produit enrobé de grands discours lénifiants sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises qui accompagnent le « green » et le « social washing » des politiques gouvernementales. Le marke-

ting, les tribunes dans la presse aux envolées lyriques, les invitations de Greta Thunberg, des expressions pompeuses comme le « Grenelle de l'environnement » ou sa version anglo-saxonne de « Green new deal » sont censés compenser les effets réels des actes par l'imaginaire des mots.

Ce culte de l'attractivité se retrouve bien évidemment dans l'Union européenne et le marché unique, matérialisé par le principe de la concurrence « libre et non faussée », et

explique largement la crise actuelle et sa déconnexion des peuples. On a vendu l'Union européenne comme un espace de solidarité et de paix, mais dans les faits on en a créé un grand marché au nom de la performance. « Dans La Fin de l'Union européenne », Coralie Delaume et moi-même avons illustré cette logique par une métaphore, celle du maître

d'école et des élèves bagarreurs.

Imaginez une cour de récréation où le maître expliquerait à ses élèves qu'il va donner à chacun une douzaine de friandises, puis qu'il les laissera s'affronter dans la cour de récréation en récompensant les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui auront ravi le plus de friandises aux autres. Pour les motiver, il décide en outre de laisser les grands de CM2



entrer dans la cour. On a là un résumé de la politique économique européenne. Libre compétition en interne et absence de protection vis-à-vis de l'extérieur. Bien évidemment, une telle politique ne peut que susciter un affrontement généralisé dans lequel les plus forts écrasent les plus faibles et où tout projet collectif devient progressivement impossible.

Un Président épicier

Le plus grave est sans doute que l'Union

européenne entend exporter son modèle au monde entier en devenant l'un des propagandistes les plus zélés de l'intensification concurrentielle. Il y a quelques semaines, le Parlement européen a ainsi ratifié un nouveau traité de libre-échange avec le Vietnam. La conséquence évidente sera plus de liberté pour l'investisseur, plus de concurrence entre les territoires, et un renforcement inexorable de la logique d'attractivité et de compétitivité dans tous les pays de l'Union afin d'éviter que les capitaux et les usines ne fuient vers le nouvel eldorado vietnamien.

Tout le monde sent bien que cette logique est en train de nous tuer. On sait tous que le but de l'école ne peut se limiter à rendre notre pays plus attractif pour les investisseurs étrangers en leur promettant une main-d'œuvre docile et performante. On comprend parfaitement qu'une politique gouvernementale ne peut s'adresser qu'aux grands patrons mondiaux, qu'un chef d'État ne peut se réduire à devenir un « super VRP » qui se contenterait de vanter une fiscalité compétitive qui protège les puissants pour ne peser en fin de compte que sur les classes moyennes et populaires, ceux qui vivent « quelque part » et qui de ce fait n'ont pas les moyens « d'arbitrer ».

Ce que raconte cet épisode versaillais, n'est pas la toute-puissance du « Roi Soleil », on est loin de l'esprit jupitérien revendiqué lors de la campagne présidentielle. Le spectacle

auquel on assiste, c'est celui d'un Président français qui se comporte en épicier, qui baisse ses prix pour attirer les clients, doutant lui-même de la qualité de sa marchandise. Voilà cette une logique qui réduit notre « destin commun » à l'espace marchand et qui met progressivement au pas tout le collectif qui émane de la société pour nous rendre collectivement « attractifs ».

David Cayla

Espionnage généralisé

Insensiblement nous glissons vers une société d'espionnage généralisé. Aujourd'hui les actes les plus anodins de la vie quotidienne sont contrôlés, surveillés et enregistrés, le plus souvent à notre insu. Par qui ? Dans quel but ? Sans nous en rendre compte nous abandonnons progressivement tout ou partie de nos libertés individuelles en oubliant les valeurs qui fondaient notre République.

Dans son roman *1984*, George Orwell décrit une société qui épie en permanence ses membres avec une innovation technologique, le télécran. En Chine semble se mettre en place un système électronique, doté d'une intelligence artificielle de reconnaissance faciale, qui pourra identifier chaque citoyen dans la rue et déterminer si ses actions respectent l'orthodoxie en vigueur. Plus besoin de gardes rouges. Vous allez me dire qu'il s'agissait d'un roman d'anticipation, que la *Révolution culturelle maoïste* appartient au passé, et qu'il serait hasardeux de les transposer dans notre présent. En êtes-vous vraiment sûr ? Un exemple simple. Les radars automatiques détectent la vitesse de votre véhicule et, prochainement, si vous téléphonez au volant. Ils vous envoient le PV, s'il y a lieu, sans aucune intervention humaine. La marge d'appréciation dont disposait la police de la route n'existe plus.



Stationnement et parking

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des droits de stationnement a été transférée aux communes. Elles en profitèrent pour généraliser les systèmes enregistrant votre numéro de plaque d'immatriculation. Soit vous le composez sur un horodateur, soit un lecteur automatique le note, comme dans les parkings souterrains. Arguments avancés : l'impossibilité de transmettre son droit de

stationnement à un autre usager, la facilité de contrôle et de proposition de services annexes. Cela implique, pour une utilisation future, la mémorisation du numéro, le jour, la durée et le lieu de stationnement. Consciente des dangers et abus potentiels la CNIL a rappelé que ce sont des données confidentielles, personnelles, protégées et à durée de conservation limitée.

Carte bleue, portable, internet

Pas besoin de longs développements. Tous ces moyens modernes enregistrent en permanence vos opérations pour dresser votre portrait, aussi fidèle que possible. Tant qu'il s'agit de connaître vos goûts en matière de consommation, cela se traduit par l'envoi de publicités ciblées qui encombrant votre boîte aux lettres ou votre écran d'ordinateur. Vous pouvez les jeter dans la poubelle. Mais quand cela concerne votre vie privée, votre santé, vos opinions politiques ou syndicales... Attention danger !

SNCF

Quoi de plus insignifiant que l'achat d'un billet de chemin de fer. Et pourtant ! Récemment, pour rendre service à un ami, j'ai fait cette démarche à sa place. Et là, surprise ! En plus de la destination, du jour et de l'heure souhaités, l'employée me demanda le nom du titulaire du billet (passe encore) mais aussi sa date de naissance. Ne la connaissant pas, elle pianota sur son clavier et la trouva en quelques secondes. Il s'agissait d'un billet standard, sans clauses ou réductions de tarifs particulières qui auraient pu justifier la demande. Pourquoi la SNCF demande-t-elle la date de naissance de ses voyageurs ? Pourquoi la stocke-t-elle, dans quel but, pour quelle utilisation ultérieure ? Comme dans le cas de l'enregistrement du numéro minéralogique de votre voiture, n'assistez-vous pas ici aussi à la mise en place à l'échelle du pays d'une surveillance des citoyens et d'un contrôle de leurs déplacements.

Voisins vigilants

De plus en plus souvent, à l'entrée d'un village, vous verrez sur un petit panneau un inquiétant œil inquisiteur avertissant l'étranger qu'il sera scruté anonymement dans tous ses gestes. « *L'œil était dans la tombe et regardait Caïn* », écrivait Victor Hugo dans son poème *La conscience*. Aujourd'hui il écrirait : « *L'œil est dans le village et vous espionne* ». Mais qui se cache derrière ces voisins vigilants. Il s'agit de mettre en relation des habitants qui, sous la responsabilité d'un voisin référent, signalent

aux autres, ainsi qu'à la police municipale ou à la gendarmerie, tout fait suspect, toute dégradation, tout délit ou tentative de délit, tout comportement anormal. Une circulaire officielle, IOCJ1117146J du 22 juin 2011, charge le maire, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif. Pour convaincre de l'intérêt du dispositif, les brigades de gendarmerie n'hésitent pas à



en faire la promotion pendant les réunions de conseil municipal. Sous couvert d'une appellation rassurante de participation citoyenne, on assiste en fait à la mise en place de milices de délation locales, de gardes rouges ou bruns français chargés de dénoncer aux autorités tout fait suspect, tout comportement anormal. Comment sont choisis les référents ? Sur quelle base ? Faut-il aller régulièrement à la messe, ne pas avoir d'activité politique ou syndicale jugée déviante, tondre parfaitement sa pelouse ? Comment ne pas s'inquiéter quand, en conseil municipal, on entend un représentant de l'ordre expliquer qu'il faut signaler les étrangers à son quartier et les gens du voyage. Pourquoi pas les noirs, les arabes et les juifs ? On se croirait revenu aux heures les plus sombres de notre histoire.

Moralité

La lutte contre le terrorisme sert de justification ultime à toutes ces dérives. On fait régner la peur et le sentiment d'insécurité. On nous impose insidieusement une société soupçonneuse, inhospitalière, rejetant l'autre, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne. Une population maintenue dans la peur hésitera à contester un pouvoir qui prétend agir pour sa tranquillité. Nous devons refuser ce modèle et préférer une société libre, curieuse et accueillante.

Yves Mulet Marquis

"Profession : reporter" au Festival 1^{ers} Plans

La dernière édition du Festival 1^{ers} Plans proposait une rétrospective "Profession : reporter", le journalisme vu par le cinéma, une bonne occasion de réfléchir sur les enjeux de ce 4^e pouvoir, à même de renforcer la qualité d'une démocratie... ou de la fragiliser.

Par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 11), en France, comme aux États Unis, avec le 1^{er} amendement de la Constitution, et comme dans beaucoup de démocraties, la liberté de la presse a été sanctuarisée par les constituants : c'était accorder aux journalistes les moyens d'informer leurs concitoyens, indépendamment des pouvoirs existants, pour leur donner ensuite la possibilité d'émettre un vote éclairé. On a pu revoir "Les hommes du président", avec deux investigateurs du "Washington Post", qui grâce à leur ténacité parviennent à mettre à jour l'implication de l'équipe de Richard Nixon dans le scandale du Watergate (une tentative d'espionner le parti démocrate). Cette affaire est restée dans les mémoires, au point d'utiliser le suffixe "-gate" pour les scandales politiques, voir le "Pénélope-gate", avec "Le Canard enchaîné" qui a réussi à faire que François Fillon, pourtant donné vainqueur, ne soit pas le président actuel de la République. La figure du journaliste apparaît alors comme un chevalier blanc, un redresseur de torts, un rempart de la démocratie : on n'en dira jamais assez la nécessité, pour dénoncer et combattre l'arbitraire, l'injustice, les dévoiements de la politique.

Témoins gênants

Tout un genre cinématographique s'est ainsi développé, les newspaper films, attachés à montrer l'action des reporters, menée parfois au péril de leur vie - ils sont des témoins gênants, que l'on cherche à éliminer ! Ils font savoir au reste du monde ce que les États tentent de dissimuler, ils se rendent sur les lieux de la violence avec l'objectif de la faire cesser, de nombreux films en témoignent. Le cinéma a tenté de réduire la distance qui crée parfois des hiérarchies dans l'information, en nous transportant sur des terrains de conflit éloignés : "Salvador", "Under Fire" (au Nicaragua, où les USA ont soutenu une dictature sanglante), "La déchirure" avec les bombardements américains au Cambodge, "Missing" au Chili, etc. Par leur travail, les reporters se donnent un véritable pouvoir : les USA ont perdu la guerre du Vietnam, non pas à cause d'une infériorité militaire,

mais avec un basculement de l'opinion publique, lié à des images, photos ou films. Au point que les interventions armées suivantes se sont souvent faites de nuit, ou sans images autres que celles contrôlées par les militaires.

Entreprise d'aliénation

Mais ce pouvoir du journalisme connaît aussi des dérives, et le cinéma n'en fait pas l'impasse. On peut évoquer l'absence de déontologie d'un nombre non négligeable de journalistes ou d'entreprises de presse, soumis à une concurrence effrénée, qui préfèrent les scoops à la recherche de la vérité, quitte même à créer l'événement, ou à le déformer, pour produire de l'audience : "Le gouffre aux chimères" raconte l'histoire d'un anti-héros arriviste et manipulateur, se donnant tout pouvoir sur le réel. On le sait, certains titres de la presse peuvent déformer la réalité, être poursuivis en justice, payer de lourdes amendes, totalement rentabilisées par le surcroît de ventes réalisées grâce à l'effet produit par une annonce fracassante.

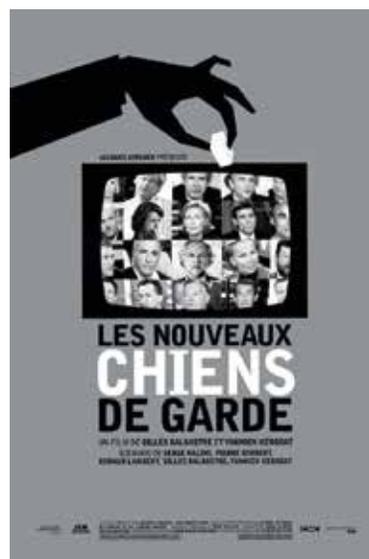
Et il existe tout un secteur de la presse, qui occupe de la place, qui ne fonctionne que pour détourner l'attention des lecteurs : les journaux à scandale, à sensation, débordant sur d'autres supports que le papier, radio, télévision, Internet... Ce journalisme dispose d'un fort pouvoir de nuisance, il peut broyer une personne, de façon arbitraire, comme le montre la tragédie implacable "L'honneur perdu de Katharina Blum" : cela revêt une fonction d'intimidation importante dans une société, toute personne pouvant se sentir menacée par l'exposition de sa vie privée ; et ce journalisme laisse aussi croire que le monde est fait de destins personnels, sans histoire collective, sans avenir politique à construire. Il s'agit d'une entreprise d'aliénation, détournant l'imaginaire et la réflexion dans le spectacle de la vie d'autrui, pour en réalité consolider les prisons dans lesquelles les sociétés enferment leurs peuples.

Connivence

Surtout, il existe de nombreuses formes de connivence entre la presse et les pouvoirs. Éditer un journal, papier ou numérique, demande des moyens financiers, qui peuvent venir des lecteurs - en ce cas, l'indépendance pourrait être assurée - mais aussi de

la publicité, et des investisseurs. En France, comme dans d'autres pays, ce sont 9 très grands groupes industriels qui possèdent 90 % des médias ; ces groupes (armement, travaux publics, fournisseurs d'accès Internet, banques) dépendent beaucoup de la commande publique. En outre, selon une étude à laquelle se sont prêtés les journalistes de Libération, la sociologie des salariés de ces groupes de presse ne reflète pas la société du pays : plus de 60 % d'entre eux sont issus de catégories sociales élevées, originaires de Paris ou de très grandes villes. On s'explique alors leur incompréhension à l'égard

de mouvements sociaux, comme les Gilets Jaunes récemment. Les "Reporters" que filme Depardon s'intéressent à la vie mondaine, apparaissent proches d'hommes politiques, ne remettent pas en cause l'ordre social existant. Cette porosité avait été étudiée par Serge Halimi dans "Les nouveaux chiens de garde", essai adapté au cinéma



par Gilles Balbastre. Et la presse peut apparaître, aux côtés de la police, comme l'un des piliers d'un régime, servant à fabriquer le consentement à une idéologie prétendant qu'il n'y a pas d'alternative au libéralisme.

Les alternatifs

Il reste des médias alternatifs, comme Mediapart, objet d'un film de Naruna Kaplan de Macedo, qui avec leur indépendance financière, leur diversité de journalistes, leurs efforts de déontologie, peuvent acquérir davantage de crédibilité.

Et à côté du journaliste, les réseaux sociaux ont fait apparaître une autre figure importante de l'information, le lanceur d'alerte : "Citizen Four" raconte l'action d'Edward Snowden, qui a permis de connaître le système de surveillance massif mis en place par le gouvernement américain.

Un monde de la presse qui peut se laisser emporter par l'idéologie et la cupidité de ses financeurs, mais qui connaît encore une diversité, même si elle est limitée : la vigilance citoyenne doit aussi s'exercer sur ce sujet, notre vie démocratique en dépend.

Stéphane

Manifestations à Angers

Photos : Daniel Renou



Le 17 décembre 2019, boulevard du Roi René



Le 10 décembre 2019, place La Fayette



Le 12 décembre 2019, rue d'Alsace

De SADEL à SavoirsPlus

« Le commerce, s'il est une charge que nous acceptons de nous imposer n'est que le moyen assurant à nos clients et amis les meilleures conditions de qualité et de prix, de trouver des fonds qui nous permettent de venir en aide à tous ceux qui participent à la défense et à la prospérité de l'enseignement public et des œuvres. C'est un commerce désintéressé au service d'une cause ».
Ainsi s'exprimait Albert Charleux, président de la FOL 49', lors de l'inauguration de la Sadel en 1955.

Le temps des pionniers : 1955-1968

La Sadel, coopérative de consommation, naissait dans des conditions difficiles : il fallait trouver de l'argent pour constituer le capital social !

Rapidement les organisations laïques : la Fédération des Œuvres Laïques, le Syndicat National des Instituteurs et la Fédération de l'Éducation Nationale de l'époque, ainsi que la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves achetèrent des actions Sadel. Elles furent secondées efficacement par de nombreuses personnes physiques militant dans d'autres structures laïques comme, par exemple, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale. Certains militants versèrent individuellement l'équivalent d'un mois de salaire !

Les années de consolidation : 1968-1990

Malgré un contexte difficile, (école catholique qui régnait sans partage surtout dans les campagnes, un environnement politique national et local qui favorisait l'enseignement catholique et le refus de certains libraires papetiers angevins de servir l'école publique) la Sadel se développait. Cependant, 1968 aurait pu lui être fatale : les événements avaient accentué sa fragilité économique et sa trésorerie était dans le rouge vif. Mais, grâce à la détermination des bénévoles, des militants, des salariés sous l'impulsion du nouveau directeur Claude Ménard, la Sadel allait tout doucement relever le défi.

Les années de développement : 1990 - 2018

À partir du début des années 2000, la Sadel se rapprocha de la SCOP-NLU, basée à Auxerre qui faisait le même métier. Il s'agissait de mettre en commun les outils de développement aux deux structures. En 2011, la Sadel et NLU rachetèrent la SA-LIRA, basée à Loriol-sur-Drôme.

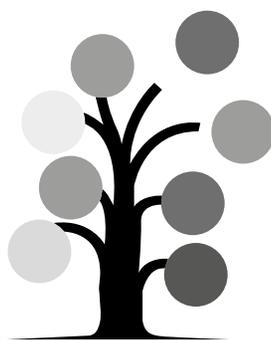
La Sadel se développa ainsi sous la respon-

sabilité d'un Conseil d'Administration dont le Président était en étroites relations avec le Directeur Général.

Vers une conformité juridique

Rapidement, afin d'avoir une gouvernance commune, l'idée de fusionner les deux entités parue évidente ... Sauf que, juridiquement, il était impossible de fondre dans une même structure une SA (Sadel) et une SCOP (NLU) ...

La solution devait passer par la transformation de la Sadel, coopérative de consommation en SCOP. Ses administrateurs envisageaient cette opération avec bienveillance à condition que les fondateurs (organisations



la Sadel

Coopérative au service des savoirs

et sociétaires individuels) puissent continuer à rappeler les 60 ans d'histoire et les valeurs qui ont toujours prévalu :

- Pour nos clients, les meilleurs produits aux meilleurs prix.
- Respect des principes éthiques de fabrication.
- Soutien sans faille aux projets éducatifs et culturels basés sur la laïcité, la solidarité, la citoyenneté.

C'est ainsi, que le 27 septembre 2017, avec l'aide de l'Union Régionale des SCOP et après de nombreuses réunions d'information et de formation, le Conseil d'Administration de la Sadel approuva, à l'unanimité de tous ses membres, le projet de transformation de la coopérative de consommation en SCOP.

Les amis de la SADEL

Pour représenter les sociétaires individuels au Comité de Pilotage (CoPil) chargé de travailler à cette transformation, s'est créée une association les regroupant : AFASADEL (Association des Fondateurs et Amis de SADEL). Le terme « Amis » étant destiné aux futurs adhérents de l'association désireux de poursuivre l'engagement des sociétaires fondateurs.

Cependant, la situation et la volonté des

1200 sociétaires individuels étaient indispensables : soit ils demandaient le remboursement de leurs parts sociales, soit ils souhaitaient poursuivre l'aventure Sadel et en faisaient don à une organisation fondatrice ou à AFASADEL.

À l'issue de 3 courriers, 259 sociétaires firent don de leurs parts sociales à AFASADEL qui fut créée le 28 mai 2018.

Après de nombreuses réunions, la création de la SCOP-SADEL fut réalisée le 12 juillet 2018.

Absorptions successives

SCOP-SADEL et SCOP-NLU purent alors engager les travaux pour effectuer un rapprochement afin de constituer une SCOP unique de taille nationale.

Afin de respecter l'histoire, les salariés, les fournisseurs et les clients de chaque entreprise, une appellation pour la future SCOP fut retenue : SavoirsPlus.

Il est à noter que la forme juridique SA (Société Anonyme) permet de fonctionner avec un Conseil d'Administration (comme l'ancienne Sadel) : un Président et un Directeur Général. Sur le plan du droit, le 23 janvier 2020, une AGE de la SCOP-NLU se prononça sur son absorption par la SCOP-SADEL. Puis le 28 janvier 2020, une A.G. de la SCOP-SADEL se prononça sur l'absorption de la SCOP-NLU en son sein.

Enfin, le 17 février 2020, se tient la première A.G. de la SCOP-SA-SavoirsPlus.

Le Conseil d'Administration élu est composé de :

- 10 salariés (4 cadres et 6 non-cadres)
- 1 représentant d'une organisation fondatrice
- 1 représentant d'AFASADEL

Ainsi constituée, la SCOP SA-SavoirsPlus est :

- conforme à l'idée progressiste démocratique de l'organisation du travail et du partage de la richesse produite pour une société plus juste.
- équipée économiquement pour affronter la concurrence de plus en plus agressive sur l'ensemble du territoire national.
- éclairée par l'apport d'une vision « extérieure » (Organisations fondatrices et AFASADEL) garante des valeurs affirmées et défendues pendant 65 ans.

**Longue vie à SavoirsPlus
et ses acteurs !**

Etienne Brémond Patrice Moysan

NDLR : la SADEL est créée en 1955 lors d'un congrès de fédération des œuvres laïques à Doué-la-Fontaine. 400 délégués étaient présents

Marcel Pilard, centenaire

Cent ans depuis le 21 janvier, il était présent à la manifestation du 5 décembre dernier contre la réforme des retraites. Le sort promis aux jeunes générations l'inquiète. Des autres, il s'est toujours préoccupé. Pendant la guerre il cacha des juifs enfants et adultes. Il sait ce qu'est une mitrailleuse pointée sur lui par la Gestapo alors que ses élèves clandestins étaient, par



prudence, cachés au fond du jardin dans une touffe de lauriers. Les nazis recherchaient un prisonnier du village évadé. Secrétaire de mairie et instituteur, pour les Allemands il était censé connaître son refuge. Ce qui en l'occurrence était vrai. Marcel a toujours entretenu des relations avec ceux qu'il présentait, sous de faux noms, comme ses neveux. De leur part, jusqu'à la fin de leur vie, tous

les ans il reçut des présents. Cependant, il refusa le titre de Juste que l'État israélien voulu lui décerner. Façon pour lui de réfuter la politique israélienne à l'endroit des Palestiniens. Belle leçon de lucidité pour ceux qui assimilent la critique de l'État israélien à de l'antisémitisme. Des autres, il s'en occupa d'abord par vocation professionnelle. Maître d'école, après deux années passées à Breil, il arriva à Luigné en 1942. Il y réside toujours, seul depuis le décès de son épouse. Neuf élèves composaient sa classe unique. À sa retraite l'école publique était forte de 39 jeunes convives. Fruits d'un

enseignement ininterrompu. En effet, Marcel fut exempté de service armé par un médecin militaire « clairvoyant » qui diagnostiqua une santé fragile. Bien qu'attaché à sa nouvelle terre, il s'en échappait pour assister à des réunions syndicales et politiques. Il a adhéré au SNI (Syndicat National des Instituteurs et institutrices) en sortant de l'école normale en 1940. Auparavant, sous le Front populaire, il s'était engagé aux jeunes communistes. Mais c'est dans le mouvement mutualiste qu'il milita le plus. En 1949, à la Rochelle, lors d'un congrès des secrétaires de mairie, il fut l'un des fondateurs de la MRIFEN (Mutuelles de la Retraite des Instituteurs et de la Fédération de l'Éducation Nationale). Au départ, cette mutuelle était destinée à fournir un complément de retraite aux instituteurs secrétaires de mairie. Ils étaient nombreux à cette époque. C'est toujours en qualité de secrétaire de mairie qu'il fut à l'origine de la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales). Il en assumait la vice-présidence. Sollicité pour la présider, il refusa pour ne pas quitter son village d'adoption. De son Luigné, il aime la campagne qu'il parcourt avec son fusil. Marcel a toujours son permis de chasse et son permis de conduire. Il en fait toujours usage. À la manif du 5 décembre, en voiture il venait de Tours où il était allé voir sa fille. Qu'il puisse encore à Luigné cultiver son jardin. À la prochaine Marcel.

J. P.

Yves Bidonneau

Il est le fils d'un vigneron de Chaudfonds-sur-Layon. Il était pendant le second cycle pensionnaire d'une vieille dame habitant près du lycée Chevrollier. Il était alors en terminale, et c'est l'ébullition de mai 1968.

L'Yves plonge dans la contestation. Il est de ceux qui veulent occuper le lycée. Il s'en ouvre à l'un de ses professeurs qui lui conseille d'abord de prévoir un cahier de doléances cohérent, qui ne demande pas, par exemple, le droit de fumer dans la cour du lycée et de mettre sur pied un service d'ordre, par mesure de précaution, ainsi que d'avertir certains enseignants et le proviseur afin d'éviter des réactions brutales. Ainsi Chevrollier est occupé. C'est le second lycée après celui de Saint-Brieuc et en dehors de Paris.

Yves Bidonneau se démène : il est de toutes les réunions, de toutes les manif, dès lors que les syndicats enseignants s'en mêlent. Il dénonce avec eux une société devenue urbaine et industrielle, cela en dépit de l'essor de la consommation et des loisirs avec la voiture... La France est en train de changer de visage comme le montre l'essor des villes, mais aussi de la démographie; c'est le temps de Salut Les Copains et du pamphlet de La misère en milieu étudiant. C'est le temps de « La Nouvelle Vague ». Cela dit, Yves Bidonneau est loin du bouillonnement parisien. Che Guevara et le Vietnam ne font pas partie de ses centres d'intérêt. Sa préoccupation concerne le système éducatif. Il passe rapidement de la critique éducative à celle de la société. Ainsi est venu le temps du drapeau rouge et à Angers se multiplient

occupations et manifestations. « C'est la chienlit », dit De Gaulle.

À la fin de l'année, Yves Bidonneau se vautre dans le gauchisme. En effet, à la suite de retrouvailles avec d'anciens camarades de classe, au cours d'une manif place Imbach, il adhère aux idées de ces 2 militants qui se sont frottés au syndicalisme et à la politique, en travaillant à l'usine Thompson d'Angers. Aussi quand Yves Bidonneau part faire son service militaire, il s'est « armé » des éruptions qui secouent le monde depuis une quinzaine d'années. Envoyé à Coblenz, à l'époque en zone d'occupation militaire française, il déserte, et disparaît.

J.P Brachet

Ma Liberté

Dans ce livre¹ l'avocat Eric Dupont Moretti montre qu'il sait manier l'écriture de façon aussi convaincante que la parole lors de ses plaidoiries. Il dénonce les évolutions liberticides de notre époque au nom de la lutte contre le terrorisme comme les dérives d'une justice rendue de plus en plus souvent sur la base de considérations plus morales que de droit.

Dès le début du livre il s'inquiète d'un contexte sociétal qui conduit les citoyens à mettre en péril leurs libertés. Il note par exemple que siffler une fille dans la rue relève désormais du pénal. Est-ce à la justice de sanctionner la goujaterie, le manque d'éducation ? Au nom de sa liberté, il revendique le droit d'aimer la corrida, la chasse, de fumer une cigarette et de boire un verre de bon vin. Il n'oblige personne à l'accompagner mais comment accepter que des ayatollahs intolérants et dangereux veuillent dicter la conduite de tout un chacun au nom de principes moraux ou hygiénistes qu'ils voudraient imposer à toute la société.



Les dérives du droit et de la justice

Pour lui la radicalisation des esprits met à mal les principes constitutionnels garantissant notre liberté de penser. Des personnes en viennent à penser que certaines causes peuvent mériter une restriction de cette liberté. Dans le même ordre d'idée, on commence à poursuivre des justiciables non pour des actes qu'ils ont commis mais pour des actes que le droit et la justice supposent qu'ils pourraient avoir l'intention de commettre. Par exemple posséder Mein Kampf² signifie-t-il que l'on se prépare à perpétrer un attentat antisémite ? Que serait une société punissant l'intention avant l'acte ? Obligatoirement une société de soupçon et de surveillance. L'avocat constate aussi une aggravation des peines comme si la justice redécouvrait les vertus de la répression pour satisfaire l'opinion publique. Affolant retour de l'idée du rétablissement de la peine de mort.

Ne pas jeter de l'huile sur le feu

Eric Dupont Moretti fustige les politiques qui démagogiquement croient favorables à leur intérêt politique de hurler avec les

loux, d'aller dans le sens de la vox populi. Que dire de Ségolène Royal, encouragée par la pression publique et les associations de victimes, suggérant d'inverser la charge de la preuve. Dans toute démocratie qui se respecte ce n'est pas à l'accusé de faire la preuve de son innocence mais à l'accusation de démontrer la culpabilité. N'aurait-il pas été abasourdi d'entendre une ministre de la justice déclarer qu'insulter une religion constituait une atteinte à la liberté de conscience sans se rendre compte qu'elle bafouait ainsi tous les principes de la laïcité républicaine et justifiait de la sorte toutes celles et tous ceux qui pensent que les dessinateurs de Charlie Hebdo méritaient leur sort. Enfin que penser d'une forme de journalisme qui privilégie

le sensationnalisme à l'information impartiale, n'hésitant pas à se transformer en procureur et en juge. Au cours d'un procès pénal il a dû saisir le CSA, et en obtenir par ailleurs le renvoi, car France 2 avait diffusé dans Envoyé spécial un document à charge dans lequel témoignait une plaignante.

Son métier d'avocat

Pour lui l'avocat, homme libre, défend un être humain. Mais il n'en partage pas la cause. L'identifier même marginalement à cette cause procède d'une grave erreur de réflexion. Sa liberté consiste à choisir celles et ceux qu'il veut ou estime devoir défendre sans être aveuglé par le politiquement correct et la pensée unique. Il ne doit pas hésiter à utiliser le vice de procédure car la procédure constitue le garde-fou de l'arbitraire. Elle se dresse en sœur jumelle de la liberté. L'avocat doit refuser de teinter son travail de la moindre morale. Il n'est pas le sermonneur de ses clients.

Si Eric Dupont Moretti mène un combat politique, en filigrane de ses plaidoiries, c'est une lutte contre les directeurs de conscience, contre toutes les formes d'aseptisation, d'hygiénisme, d'hyper-moralisation et de transparence qui menacent notre liberté de penser et de s'exprimer.

Lisez-le !

Yves Mulet Marquis

¹ *Ma liberté* – Eric Dupont Moretti – Éditions l'Aube

² *Mein Kampf – Mon combat* – Hitler expose dans ce livre, dans un style empreint de haine, la conception du monde du national-socialisme, avec ses composantes belliqueuses, racistes et ouvertement antisémites.

Humeurs

Tout ne va pas si mal

« Les cataclysmes attendus s'avèrent le plus souvent démentis par les faits, car enfin il y a toujours plus de pétrole dans nos sous-sols, malgré les pronostics du club de Rome, et bien que l'excellent René Dumont, expert agronome, disait en 1966 craindre une famine généralisée en 2000, avec quatre-vingts pour cent de la population sous alimentée, notre humanité surpeuplée a encore de quoi se nourrir et on est plus à mieux manger qu'il y a un demi-siècle ».

Régis Debray

Le siècle vert - Tracts Gallimard

Tout ne va pas si mal (bis)

L'INSEE vient d'infliger un camouflet à tous les lanceurs d'alerte autoproclamés. Dans son bilan démographique 2019 publié le 14 janvier 2020 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281618> – on peut lire qu'en 2019 l'espérance de vie à la naissance a encore augmenté. Elle atteint 85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes, chiffres supérieurs de 1,5 à 2 ans à la moyenne de l'UE. Malgré les pesticides, les OGM, la pollution, les ondes radioélectriques, la viande rouge, et que sais-je encore, la progression de l'espérance de vie s'explique principalement par un recul de l'âge du décès alors qu'elle a pendant longtemps été liée à la baisse importante de la mortalité infantile.

YMM

Tout ne va pas si bien

« L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience » a déclaré Nicole Belloubet, ministre de la Justice, au sujet de l'affaire Mila. S'il y avait un mercato de ministres, notre prince pourrait la proposer au prince d'Arabie saoudite.

Cité Jaune Angers

Pour le meilleur des mondes possibles

C'est le 17 novembre 2019, anniversaire hautement symbolique pour tous les Gilets jaunes, qu'a été créé le groupe local Cité Jaune Angers. De même consonance que le mouvement dont il est issu, Cité jaune reprend naturellement les revendications initiales tout en tirant les leçons d'une année de lutte, de débats et de remise en questions.

Parti d'une fronde contre la hausse des prix des carburants qui pèse sur les revenus les plus faibles, le mouvement élargit très vite ses exigences et se fixe un socle de revendications. À première vue hétéroclite et désordonné, il parvient à imposer au débat public le dénominateur commun qu'est l'idée de justice. Justice sociale, territoriale, fiscale ou écologique, le tout sur fond de détestation d'un "président des riches", courtier des puissances néo-libérales responsables du retrait des services publics.

À Angers comme sur tout le territoire, le mouvement se disperse en plusieurs groupes implantés sur des ronds points stratégiques. Les forces du mouvement (horizontalité, spontanéité, radicalité) sont aussi ses faiblesses (absence d'organisation, de cohérence, de lisibilité). Elles font émerger des contradictions et des conflits. Les "figures" nationales médiatisées, comme Drouet, Ludowski ou Nicolle, si elles construisent un discours mobilisateur par leurs diatribes et leurs mots d'ordre, ne semblent pas avoir une emprise déterminante. Les médias ont besoin d'interlocuteurs, mais les Gilets jaunes, eux, refusent tout encadrement et tout leadership.

Les assemblées

C'est plutôt le projet fédérateur de Commerce, et l'appel du 27 janvier 2019, qui va donner un nouvel élan aux Gilets jaunes d'Angers et les amener à se constituer en Assemblée. Justement, à la même époque, une commission "Média, communication et veille" (CMCV) se met en place à Angers et se dote de son propre média, le site Cité jaune, pour contrer les propos diffamatoires des grands médias et maîtriser la communication du mouvement. Le groupe enverra quatre porte-paroles à la deuxième Assemblée des assemblées qui se tient à Saint-Nazaire en avril. Pour préparer cet événement de portée nationale, la première "Assemblée citoyenne des Gilets jaunes d'Angers et des environs" (ACGJ) se tient à la Bourse du travail le 20 mars. Une quinzaine d'Assem-

blées suivront, de mars à août, organisant les opérations de blocage et de sensibilisation, ouvrant des commissions de travail, invitant les collectifs de lutte angevins et œuvrant toujours à l'unité des groupes malgré les résistances. La CMCV est dissoute au profit de cette nouvelle organisation qui se dote d'un média plus proche des pratiques de communication des Gilets Jaunes, la page



Facebook Cité jaune Info. Ce n'est pas un groupe d'échanges de plus mais une page d'information uniquement dédiée à l'actualité des luttes locales.

Les vacances d'été vont donner une tonalité plus conviviale aux actions menées. Le rond-point du Parc des expositions et les ponts de la rocade Est seront régulièrement investis. Pour autant, les tensions entre l'Assemblée et certains groupes dits "des ronds-points" qui ne se reconnaissent pas dans ses modes d'action et son organisation jugée trop rigide s'ajoutent à la fatigue de l'équipe. Il suffira de quelques incidents et dérapages survenus lors d'une mobilisation fin août pour que la plupart de ses membres organisateurs annoncent leur retrait. Le communiqué du 9 septembre fait état "d'importantes difficultés rencontrées depuis par l'Assemblée citoyenne pour assurer sa légitimité, pour garantir la cohésion des différents groupes de Gilets jaunes et pour préserver une ligne exclusivement fondée sur des valeurs humanistes". L'Assemblée entre dans une période de "dormance" de deux mois.

Les convergences

En novembre, l'équipe se reforme autour d'une nouvelle assise. Tout d'abord, elle renonce à vouloir rassembler le mouvement dans toute sa diversité et ses contradictions, mais propose une orientation singulière. La charte présentée émet six principes fondateurs auxquels chaque Gilet jaune est libre d'adhérer : démocratie directe et participative, rejet de toute discrimination, devoir d'exemplarité, recherche de convergences, travail avec la presse locale et recours à la

désobéissance civile. Le nouveau nom choisi par le groupe, Cité Jaune Angers, reprend celui du site web de la CMCV, signe d'une continuité assumée avec les objectifs de la première heure. Passer du Gilet à la Cité traduit bien cette volonté de dépassement des galères individuelles en une aventure collective et citoyenne. Le principe des assemblées régulières est conservé de même que les rassemblements hebdomadaires au kiosque du Mail.

Comme auparavant, les actions revêtent deux caractéristiques spécifiques. La première est l'adoption de modalités originales, à forte portée symbolique, où se mêlent humour et créativité. Elles visent surtout à produire des images susceptibles d'intéresser les médias et d'alerter les consciences. On rebaptise des places de la ville au nom des victimes de la répression policière tandis qu'une Vélorution porte jusque dans les quartiers la dénonciation de l'enfouissement des déchets nucléaires. Le jour du 14 Juillet, un gilet jaune aux dimensions géantes est accroché à l'une des tours du château d'Angers pour faire le lien avec la Révolution en cours.

La seconde particularité est la volonté de renforcer les convergences, afin de partager, dans un combat unique, sensibilités, forces et expériences. CJA s'associe à la Grande Ourse, au collectif Pas sans nous, aux syndicats en lutte contre la réforme des retraites, aux grandes organisations comme Attac ou le Mouvement de la Paix, aux mouvements écologistes et à toutes les victimes de discrimination, les LGBT, les Émancipées et les Musulmans ostracisés.

Un vivier

Aujourd'hui, les forces jaunes s'amenuisent, sous les effets conjugués de la lassitude, de la dissuasion répressive ou de la résignation. Peu importe, les Gilets jaunes ont gagné symboliquement la partie. Eux qui se réclamaient apolitiques ont paradoxalement contribué à une re-politisation des consciences en mettant au centre du débat public la question sociale, en rappelant l'acuité de la notion de lutte des classes et en démythifiant le discours néo-libéral selon lequel il n'y aurait pas d'alternative possible. Ils restent mobilisés pour les combats à venir contre le capitalisme, cause principale de toutes les exploitations des ressources humaines et naturelles. Parmi eux, avec eux, Cité Jaune Angers fera toujours partie de ce vivier de forces contestataires de progrès social.

*Pascal Duplessis
Pour le groupe Cité Jaune Angers*

Les décisions surprenantes du Conseil constitutionnel

On était habitué à des décisions pour le moins prudentes de la part du Conseil constitutionnel. Quelle surprise de le voir se prononcer de façon novatrice et audacieuse à propos de fraternité et de liberté d'entreprendre.

Condamné en première instance pour avoir aidé des exilés à proximité de la frontière italienne pour « aide au séjour irrégulier », Pierre-Alain Mannoni a engagé une procédure dite de question prioritaire de constitutionnalité considérant que le jugement le concernant n'était pas conforme à la Constitution et au principe de fraternité.

Dans sa décision, le Conseil constitutionnel considère « que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle » et donc « il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

La conclusion est logique : « Dès lors, en réprimant toute aide apportée à la circulation de l'étranger en situation irrégulière, y compris si elle constitue l'accessoire de l'aide au séjour de l'étranger et si elle est motivée par un but humanitaire, le législateur n'a pas assuré une conciliation équilibrée entre le principe de fraternité et l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public. »

C'était la première fois que la question de savoir quelle est la valeur du dernier terme de la devise républicaine était posée au Conseil constitutionnel.

Jusqu'ici, contrairement à la liberté et à l'égalité, la fraternité n'était pas considérée comme relevant du droit strict mais essentiellement du sentiment et de la morale. Le juge constitutionnel considère dorénavant que la fraternité est un principe de valeur constitutionnelle. Ce principe est désormais appelé à être régulièrement invoqué dans le cadre du contrôle de constitutionnalité des lois.

C'est une indéniable avancée.

Au cas particulier, la décision de condamnation de PA Mannoni reposant sur un texte jugé non constitutionnel est cassée... Mais il y a appel. Il devait être rejugé devant la cour d'appel de Lyon le 15 janvier... Audience reportée pour cause de grève des avocats.

Exit le dogme absolu de la liberté d'entreprendre

La loi du 30 octobre 2018 interdit la production, l'utilisation en France et l'exportation de certains produits dits « phytopharmaceu-

tiques », en fait des pesticides.

L'Union des industries de la protection des plantes, les producteurs de pesticides, et l'Union française des semenciers considèrent qu'empêcher de vendre leurs produits interdits en France mais encore autorisés dans certains pays est contraire au principe constitutionnel de la liberté d'entreprendre et a engagé une procédure en ce sens devant le Conseil constitutionnel. Celui-ci dans sa décision du 31 janvier 2020 ne conteste pas le fait que la liberté d'entreprendre découle de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

S'appuyant sur la Charte de l'environnement, le juge constitutionnel considère que « la protection de l'environnement (...) constitue un objectif de valeur constitutionnelle » et que « (...) le législateur est fondé à tenir compte des effets que les activités exercées en France peuvent porter à l'environnement à l'étranger ». Le Conseil constitutionnel constate donc qu'« en faisant obstacle à ce que des entreprises établies en France participent à la vente de tels produits partout dans le monde (...) le législateur a porté à la liberté d'entreprendre une atteinte qui est bien en lien avec les objectifs de valeur constitutionnelle de protection de la santé et de l'environnement poursuivis » et que par conséquent « le grief tiré de la méconnaissance de cette liberté (d'entreprendre) doit donc être écarté ». Voilà donc la fra-

Voilà donc la fraternité érigée en principe constitutionnel

ternité érigée en principe constitutionnel à propos de l'aide humanitaire apportée à des migrants et le dogme de la liberté d'entreprendre écorné au bénéfice de la protection de la santé et de l'environnement.

Gageons que ces deux décisions remarquables ne plairont ni au ministre de l'Intérieur, ni aux lobbies des producteurs et vendeurs de pesticides. Que les avocats de PA Mannoni et de l'association France Nature Environnement qui ont porté ces affaires devant le Conseil constitutionnel en soient remerciés.

Nous nous félicitons autant qu'eux des décisions prises.

Jean-Louis Gregoire

Humeurs

Trop fort le Bernard !

Chaque année Oxfam publie un rapport sur l'évolution des inégalités.

Ainsi apprend-on que Bernard Arnault, patron de LVMH, est l'homme le plus riche du monde avec 110 milliards d'euros d'actifs devant le patron d'Amazon. Au-delà de centaines de milliers d'euros, on a bien du mal à se représenter de telles sommes. Le rapport d'Oxfam nous fournit de ce point de vue une indication intéressante. Imaginez une famille qui, de génération en génération, économise 8 000 euros PAR JOUR depuis la prise de la Bastille. Ces économies ainsi cumulées ne représenteraient que... 1 % de la fortune de Bernard Arnault.

Il fait partie de la famille des 2 153 personnes milliardaires dans le monde qui possèdent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population mondiale.

J-L G

Trop fort Marie-Anne !

La Cour des Comptes publie en fin d'année 2019 un rapport sévère considérant que l'action de la France est insuffisante contre les fraudeurs fiscaux. Ainsi entre 2013 et 2018, les sommes recouvrées grâce au contrôle fiscal ont chuté de 22%, passant de 10 à 7,8 milliards d'euros. En 2018 ces sommes étaient 2,5 moindres qu'en Allemagne. Le gouvernement vient de prendre une mesure susceptible de remédier à ce regrettable état de fait en nommant Marie-Anne Barbat-Layani au poste stratégique de Secrétaire général des ministères économiques et financiers. Après quelques allers-retours entre public et privé cette personne était depuis cinq ans Directrice de la Fédération bancaire française. Une question s'impose : comment peut-on avoir été nourri pendant des années par et pour défendre les intérêts de tous les établissements financiers pour faire aujourd'hui l'inverse en prenant des mesures en faveur des caisses de l'État ?

J-L G.

Livret A à 0,5 % : un vrai hold-up

Ignare, incompétent ou les deux en même temps

Le gouvernement a décidé de baisser le taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée (LA, LDD) d'1/4 de point et celui du LEP (livret d'épargne populaire) de 1 %. Le sinistre Lemaire joue l'imbécile-idiote, en annonçant que cette baisse sera profitable au logement social. Chacun sait que ces livrets d'épargne servent justement pour cela, alors la baisse des taux entraînera un effet contraire. Depuis 120 ans, cette épargne



protégée a financé la construction de HLM. C'est du long terme pour des gouvernants à courte vue ! N'aurait-il rien compris ou poursuivrait-il encore sur ce sujet comme sur d'autres une intoxication mentale des citoyens ? Non, non !

La réalité est plus triviale : l'encours d'épargne populaire dépasse les 400 milliards d'euros, c'est plus de 1 milliard d'euros qui sera volé aux épargnants populaires. Après la baisse des APL, qui a grevé le budget des organismes sociaux Macron et Cie continuent d'affirmer que la construction reste un objectif prioritaire. Qui peut encore les croire ? Les prêts dans ce domaine ont diminué de 20% en 2018.

À qui profite le crime ?

Aux banques bien entendu. Déjà autorisées depuis 2009 à collecter cette épargne populaire elles n'ont aucune obligation d'intérêt général, ainsi elles ont drainé et conservé plus de 180 milliards d'euros en 2018. Une baisse de taux leur rapportera donc près de 500 millions. Mais aussi au gouvernement. La Caisse des Dépôts qui gère 60% de l'encours de cette épargne populaire verra son résultat financier progresser et comme ce dernier est ponctionné depuis plusieurs dizaines d'années par les gouvernements successifs, c'est le jackpot pour Bercy.

Macron et consorts voudraient tuer le chien qu'ils ne s'y prendraient pas mieux !

Ni ignare, ni incompétent mais au service de la finance.

Jean-Paul Girard

GM2L ou GLI-F4 ...Enfumage et artifice

Christophe Castaner a pris la décision de retirer la grenade GLI-F4 des mains des « forces de l'ordre » en raison des blessures graves qu'elles infligeaient aux mains des manifestants. Un syndicaliste policier remarque : « Il annonce la suppression d'une grenade qui n'est plus utilisée depuis six mois. » Les stocks ont été écoulés et nous savons comment ! À cette grenade dangereuse pour la paix publique succède la GM2L dont il est dit : « C'est la même sorte de grenade ; elle propulse du lacrymogène et a un pouvoir assourdissant de 160 décibels. » Le seuil de la douleur étant de 120 décibels, cette grenade peut causer des pertes d'audition définitives. C'est peut-être pour cela que les manifestants restent sourds aux bienfaits des réformes proposées ? Mais peut-on relancer sans danger cette grenade nouvelle aux policiers lanceurs ? Les spécialistes précisent : « Ça reste un dispositif sans TNT, mais avec une chaîne pyrotechnique. Donc on aura absolument les mêmes effets au niveau des mains arrachées. » Ajoutons, sans être spécialiste faisant autorité, que ce devrait aussi valoir pour les pieds. Cela dit de façon autoritaire.

Alain Paquereau

Contrôle continu

Fait par les établissements privés et pris en compte pour l'attribution du bac, il remet en cause le monopole de la collation des grades par l'État. Cette objection vise à dénoncer une dérive libérale qui tend à effacer les frontières entre privé et public. Fillon, champion du libéralisme, était un chaud partisan de ce contrôle. Décidément, tant pour l'enseignement que pour les retraites à points, il inspire les macronistes. Des acquis républicains, il faut faire table rase. Le monopole de la collation des grades par l'État fut en

1880 une victoire contre l'enseignement confessionnel hégémonique. La retraite par répartition créée en 1945 fut une initiative progressiste appelée à se généraliser et à se perfectionner. À ce jour, il faudrait l'évaluer. Tout contrôle continu n'est pas à rejeter. En démocratie, il marquerait un progrès. Un référendum sur la réforme des retraites serait une procédure pertinente pour que le peuple juge la politique de Macron en la matière.

J. P.

Précisions suisses

Vous connaissez le salon Milipol ?

C'est celui des professionnels de la sécurité intérieure, une sorte de foire à la matraque et autres objets contondants. Les journalistes du site reflets.info, curieux, sérieux et tenaces, y sont allés. Ils enquêtaient sur le lanceur de balle de défense (LBD 40) de la société suisse Brügger et Thomet, dit « l'éborgneur » par de nombreux manifestants français.

Le vendeur s'insurge. (La voix reste posée, nous sommes en Helvétie) : « *Non Monsieur nous ne sommes pas satisfaits de l'utilisation de notre matériel, cela ne fait pas une bonne publicité pour notre firme !* » (C'est à peine si l'on entend le point d'exclamation de ce courroux suisse). Les journalistes insistent : « *Mais nos policiers disent que les viseurs sont déréglés. Impossible, Monsieur, le viseur électronique holographique de la société EOTech a ses réglages prédéfinis et scellés. Quand c'est dans le rond rouge, c'est dans le rond rouge... Et à 25 m dans le rond rouge y'a que la tête, Monsieur.* » Les journalistes s'entêtent (sic) : « *Mais nos policiers disent qu'à 25 mètres l'écart serait de 14 cm.* » Le vendeur interrompt : « *Que non, Monsieur, si ces policiers utilisaient nos munitions l'écart entre point de visé et point d'impact serait de 7 cm. Monsieur, je vous le garantis, si vous visez la tête, c'est dans la tête ! Mais ça, c'est interdit en Suisse.* » Et, sur le ton de la confiance : « *Tout de même, en France, il y a des excités de la gâchette !* »¹

Bon, je sais, les dialogues ne respectent que le fond, la forme est celle de celui qui rapporte les propos. Ajoutons que si vous pouvez lire avec une certaine lenteur et un accent genevois, vous donnerez à cette brève un caractère d'authenticité que la Préfecture de police de Paris ne contestera pas. Note technique pour les LBD 40 : les FDO (Force de l'ordre) utilisent les munitions de la société sarthoise Alsetex. Made in France. Ce qui accroît l'imprécision mais pas au point d'atteindre la tête si les jambes sont visées.

1 - Ce propos respecte et le fond et la forme.

A. P.

« Le Pouvoir de la Musique une enfance entre pierres et violon en Palestine »

Extrait d'une fiche de lecture de Bernard Gagé

Ce livre, sorti en librairie le 2 janvier, a retenu notre attention pour deux raisons : d'une part, il retrace l'étonnante aventure de l'association franco-palestinienne Al Kamandjâti (le violoniste) et de son fondateur Ramzi Aburedwan. D'autre part, il nous livre avec rigueur une série d'informations -souvent inédites- sur l'histoire de la Palestine, en particulier depuis la fin des années 70.

Sous le titre « Children of the Stone- the power of music in a hard land », le livre est sorti aux États-Unis en 2016, où il a largement dépassé les dix mille exemplaires. L'auteur, Sandy Tolan, est loin d'être un inconnu : grand reporter, longtemps en poste au Moyen Orient, professeur à l'université de Berkeley, collaborateur de nombreux journaux et magazines, c'est un journaliste d'investigation scrupuleux. Le succès de son précédent ouvrage traduit en français, « la Maison au Citronnier », a rendu nécessaire une réédition en livre de poche, dans la collection « J'ai lu » en 2015.

L'histoire de Ramzi Aburedwan, « enfant d'un camp de réfugiés, qui se frotte à une armée d'occupation, reçoit une éducation musicale, acquiert la maîtrise d'un instrument et rêve de quelque chose de bien plus grand que lui », est retracée avec minutie. Enfant, puis adolescent, il est embarqué dans le maelström de violence qui bouleverse son pays et voit disparaître nombre de ses voisins, de ses amis, puis son père, son frère ... Pourtant, comme beaucoup d'enfants de l'intifada, ces « enfants lanceurs de pierres » selon le poète palestinien Nizar Qabbani- il

fait preuve d'une formidable résilience. Il contribue à l'acheminement de la survie alimentaire du camp de réfugiés sous couvre-feu, il multiplie les « petits boulots » pour aider ses grands-parents qui l'hébergent avec son frère et ses sœurs. Ce qui ne l'empêche



pas de suivre une scolarité presque « normale » étant entendu que, pendant de longues périodes, les cours seront clandestins et se tiendront dans des lieux improbables, puisque l'occupant a fermé les écoles.

Puis la vie de l'adolescent bascule : il découvre la musique et apprend l'alto avec une telle pugnacité qu'il décroche bientôt une bourse du consulat de France à Jérusalem. Il atterrit ainsi au Conservatoire Régional d'Angers en 1998, où une nouvelle vie

commence. Rapidement, il se lance dans un rêve fou : partager avec les enfants de son pays le changement radical de perspective que la musique a représenté pour lui. Dès 2002, il fonde, avec quelques autres, « Al Kamandjâti ». Tout va alors très vite et dès 2005 une première école de musique est inaugurée à Ramallah.

Ce qui est fascinant et beau dans ce parcours, c'est la façon dont ce rêve, a priori irréaliste, a su convaincre et mobiliser des dizaines de volontaires internationaux -la plupart musiciens- et parmi eux des chefs prestigieux comme Daniel Barenboim, William Christie et Diego Masson.

Mais le livre ne se cantonne pas à ce seul registre biographique, Tolan est journaliste, il accorde donc une large place à l'histoire de la Palestine. Et il choisit de nous la rapporter sous l'angle de la vie quotidienne. À partir de plus de 230 interviews et d'une très riche documentation, l'auteur rend palpable, au-delà du parcours de Ramzi, la vie des Palestiniens au cours de cette période. Il éclaire ainsi une dimension largement méconnue : rares sont en effet les ouvrages qui décrivent ce qu'ont effectivement vécu les gens là-bas, au cours de toutes ces années d'occupation et de déni de leurs droits fondamentaux.

Fiche complète sur le blog : anjoulaique.blogspot.com

On peut se procurer le livre :

- soit en librairie,

- soit auprès de l'association Al Kamandjati qui peut vous l'envoyer à domicile :

<http://www.alkamandjati.org/fr>

Plumes locales, Jean Goblet, Michel Perraudau

Jean Goblet aime raconter, tant mieux, il écrit bien. Son dernier essai, « *Je suis un homme au foyer* » le prouve encore. La quatrième de couverture, nous indique sa teneur : « *Masquant son émotion sous l'humour, l'auteur narre sa vie d'homme au foyer. . . depuis qu'Elle n'est plus là* » « *Elle n'est plus là* » est un livre pétri de sensibilité écrit après le décès de son épouse. Dans sa dernière publication aux éditions du Petit Pavé sur un ton léger, en creux, il lui rend hommage ainsi qu'à toutes les femmes au



foyer. Lorsque ces dernières disparaissent l'homme se trouve fort dépourvu. L'intendance de la quotidienneté demande un apprentissage parsemé de surprises, d'interrogations et d'étonnements. Jean nous les conte avec verve. Le livre est agrémenté de dessins humoristiques de Joël Auvin signés Nono. Si lecture politique nous avons, nous penserons que femmes ou hommes (plus rares) au foyer mériteraient bien un salaire. La valeur d'usage produite est incommensurable.

Michel Perraudau aime lire et faire lire. Cette fois, son ouvrage porte sur la fée Mélusine. Celles et ceux qui aiment l'histoire des contes et des mythes l'apprécieront. Le livre est broché et les pages sont illustrées. L'écriture est concise. Édition « La Geste »



Émigration et Émigrants

Puis et puis... Parlons d'abord des Celtes.

À compter de l'âge du fer, c'est-à-dire 5 à 600 ans avant J C, ils s'installent à l'ouest de l'Europe, des îles Anglo-normandes à l'Espagne. Ainsi les Andégaves en Anjou ont-ils agi en fonction de changements climatiques ?

Puis viennent les Vandales et les Wisigoths en Espagne. Ce sont les grandes invasions germaniques, qui rassemblent le peuple Goth, Burgonde, Franc... Repoussés vers l'ouest par l'arrivée des Huns venus d'Asie, ils sont peut-être attirés par les fastes empires romains du 1er au 4e siècle.

Il faut ensuite parler de l'irruption européenne à dominante espagnole jusqu'au 19e en y ajoutant les Portugais, puis dans le reste du continent, les Américains, les Britanniques, (voire les Français) et les Canadiens.

N'oublions pas non plus que les Européens se ruent également vers l'Afrique, au 19e siècle, sans compter de nombreux Africains réduits en esclavage et transportés en Amérique.

Et puis il y a les Huguenots (les Calvinistes) venus par dizaines de milliers en Prusse et en Allemagne surtout.*1 *2)

Et puis au cours du 20e siècle, après les guerres, l'arrivée de Polonais et d'Italiens venus en particulier des mines du Nord, puis après 1945 l'arrivée d'une main-d'œuvre portugaise et maghrébine (source de certaines hantises populistes), enfin l'arrivée de Pieds Noirs, constitués après les accords d'Évian de 1962 de juifs Algériens (otages français depuis 1870) et de descendants de colons espagnols mais aussi d'Alsaciens et de Lorrains.

J-P Brachet

*1 Dans des régions ravagées par la guerre de 30 ans

*2 Ils sont venus, après l'annulation par Louis XIV en 1685, de l'Édit de Nantes.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Deux cylindres

Deux cylindres, l'un en aluminium, l'autre en plomb, de masse et de diamètre égaux, flottent sur du mercure puisque la densité du mercure (13,6) est supérieure à celle de l'aluminium (2,7) et du plomb (11,4). Mais, sans calcul pouvez vous dire lequel des deux aura la partie immergée dans le mercure la plus longue ?

Réponse de la devinette précédente : Deux carrés

Certains de nos lecteurs se souviennent sans doute de cette rengaine apprise par cœur : "Le carré de l'hypoténuse est égal, si je ne m'abuse, à la somme des carrés construits sur les autres côtés." Qualifié dans le passé de pont aux ânes, le théorème de Pythagore répond à la devinette. Dessinons un triangle rectangle dont les côtés de l'angle droit sont égaux aux côtés de chacun des carrés proposés. Le carré construit sur l'hypoténuse donne la solution. Pour trouver un carré de surface égale à la somme des surfaces de plusieurs autres carrés, il suffit d'appliquer à nouveau Pythagore à un troisième carré. Et ainsi de suite. Le carré final à une surface égale à la somme des surfaces des carrés initiaux. Excellent entraînement au raisonnement logique, la démonstration du théorème de Pythagore, comme de bien d'autres, ne fait plus partie des programmes de mathématiques. Quel dommage ! Si vous voulez voir une démonstration astucieuse qui permet d'obtenir le carré solution en deux coups de ciseaux, à partir de deux carrés accolés, regardez le paragraphe 7.a de <https://debart.pagesperso-orange.fr/geoplan/pythagore.mobile>

Yves Mulet-Marquis

L'Anjou laïque N° 131

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet,
Gilles Dailcroix, Sylvain Faillie,
Jean-Louis Grégoire,
Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau,
Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Etienne Brémond, Pascal Duplessis,
Jean Paul Girard, Christophe Hérou,
Patrice Moysan, Stéphane,
Yvon Quiniou

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Les délires de Sylvain

ENCORE UNE HISTOIRE DE CULTE...



(*) Pour Nicole Belloubet : "l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience"...

Tweet de Mila en réponse à un harcèlement

« Je déteste la religion, (...) le Coran il n'y a que de la haine là-dedans, l'islam c'est de la merde. (...) J'ai dit ce que j'en pensais, vous n'allez pas me le faire regretter. Il y a encore des gens qui vont s'exciter, j'en ai clairement rien à foutre, je dis ce que je veux, ce que je pense. Votre religion, c'est de la merde, votre Dieu, je lui mets un doigt dans le trou du cul, merci, au revoir. »

Monseigneur Barbarin l'a lu.

Rappel à la loi !

« L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience... » a déclaré la ministre de la justice en même temps spécialiste du droit. A propos du blasphème elle devrait se souvenir du jugement prononcé le 22 mars 2007 confirmé en appel en 2008 lors du procès intenté à Charlie Hebdo. L'affaire dite des caricatures est ainsi jugée : « En France, société laïque et pluraliste, le respect de toutes les croyances va de pair avec la liberté de critiquer les religions quelles qu'elles soient et avec celle de représenter des sujets ou objets de vénération religieuse. Le blasphème qui outrage la divinité ou la religion n'y est pas réprimé à la différence de l'injure dès lors qu'elle constitue une attaque personnelle et directe contre une personne ou un groupe de personne en raison de leur appartenance religieuse. » Une autre féministe, madame Ségolène Royale dont on sait qu'elle vient de perdre le nord pourrait aussi relire ce jugement (et la loi de 1905). En effet, elle déclare : « Critiquer une religion, ça n'empêche pas d'avoir du respect, ça n'empêche pas d'avoir de l'éducation, de la connaissance, d'être intelligent par rapport à ce qu'on dit... » Ces propos semblent ignorer qu'une adolescente fût d'abord harcelée, injuriée, insultée, menacée de mort pour avoir déclaré ses préférences homosexuelles ce qui déclencha particulièrement des internautes se réclamant de l'islam. La Lycéenne répondra en choisissant le blasphème. Elle le revendiquera ensuite en tant que « libre penseuse ». Quelle bravitude nom de dieu ! Et quelle intelligence et maîtrise des concepts. Bien au contraire de la confusion entretenue par ces dames (et des messieurs) entre critique d'une religion et insulte aux croyants qui permet de faire vivre, non sans arrières pensées clientélistes, un mot qui ne recouvre que la volonté politique hégémonique de croyants particuliers : islamophobie.

Alain Paquereau

La future loi Avia punissant « les propos haineux » sur internet autorisera-t-elle de sanctionner Mila... En 24 heures ?